

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20240604-2024_075_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES, ENTRE LA VILLE DE GEX ET LE TENNIS CLUB
DE GEX (7.5)

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **24 mai 2024**

Date d'affichage de la convocation : **24 mai 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs, ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, JUILLARD, (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à Mme COURT,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. IVANEZ donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à M. PELLETIER,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. CADOUX donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DANGUY donne pouvoir à M. DESAY,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. LEVITRE,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absente : Mme CHARRE.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à son décret d'application du 6 juin 2001,

VU la convention datée du 9 juin 2009 relative à l'utilisation des tennis couverts par le Tennis club de Gex,

VU la convention datée du 1^{er} mars 2023 relative à la mise à disposition des terrains de tennis et de padel sur le site de Perdtemps, consécutive au programme de travaux mené sous maîtrise d'ouvrage communale,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la convention passée avec le Tennis Club de Gex, afin de redéfinir les modalités de partenariat et de mise à disposition de l'ensemble des locaux et installations sportives entre la Ville et l'association,

CONSIDÉRANT le projet de convention qui lui a été soumis,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de mise à disposition des locaux et installations sportives entre la Ville et le Tennis Club de Gex, telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240604-2024_075_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juin 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND




Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 juin 2024.